



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2019**

Offlanges, le 2 décembre 2019

Présents : Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Gilbert, JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Jean MICHAUD, Sylvie ROY, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Secrétaire de séance : Ludivine GERARDIN

### **Approbation du compte rendu du 09 novembre 2019**

Jean Michel Gras remarque qu'au sujet du PLUI tous les conseillers se sont exprimés, que les commentaires faits étaient partagés par tous et que dans le compte rendu ils n'apparaissent que portés par Jean-Claude Thabard et Alexandre Lenoble.

M. le maire répond qu'il avait envoyé le projet de compte rendu aux conseillers en demandant que les remarques éventuelles concernant le PLUI soient données avant le 10 octobre et qu'aucune observation n'a été faite.

Vote : Il est approuvé à l'unanimité.

### **Maîtrise d'œuvre retables**

M. le maire informe les conseillers qu'une faute de frappe s'est glissée dans le taux des honoraires de la maîtrise d'œuvre, et qu'il convient de préciser dans la délibération sur l'avenant 1 que le taux des honoraires initiaux était de 15.14 % au lieu de 15.4%

L'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre fixe à 29 754.15 € HT le forfait de rémunération définitif pour des dépenses prévisionnelles de travaux qui s'élèvent à 231 190 € HT, avec un taux de rémunération à 12.87 %.

Vote : l'avenant est approuvé à l'unanimité.

Marc Barbier informe que les enduits derrière le retable sont abimés. Il a demandé à l'entreprise RECOBAT de Moissey d'effectuer des travaux de reprise d'enduits à la chaux. Le montant du devis est de 1168 € HT. Ces travaux respecteront le cahier des charges établi par M. BACOT (ACMH). Il précise que le remontage des deux retables doit avoir lieu avant Noël.

### **Rapport de la CLECT**

M. le maire présente le rapport de la CLECT au conseil municipal (voir tableau en fin de compte-rendu).

Vote : Le rapport de la CLECT est approuvé à l'unanimité.

### **Achat des parcelles AB 4 et AB 239 (à côté du point de vue dit New York)**

Le conseil n'ayant pas de projet décide à l'unanimité de ne pas acheter ces parcelles proposées à la commune.

### **Eclairage public**

Marc Barbier rappelle qu'il reste à changer 7 lanternes: 3 (les plus vieilles) rue du Colot et 4 rue de la Grande Vigne et à permuter une lampe de la rue du Puits vers l'impasse de la Croisette Le montant total estimé des travaux s'élève à 6000 €.

Ludivine Gerardin déplore ces interventions ponctuelles et disparates avec des appareillages toujours différents.

Vote : Il est décidé à l'unanimité de réaliser ces travaux et d'inscrire le coût dans le budget 2020.

### **Destination des tables et chaises du foyer**

Après avoir changé les tables et chaises de la salle des fêtes, le conseil municipal décide de proposer les anciennes aux habitants de la commune à raison d'un lot, comportant 1 table et 4 chaises, par foyer. Le prix du lot est fixé à quinze euros.



Offlanges, le 2 décembre 2019

La distribution aura lieu le samedi 7 décembre à partir de 9h00 jusqu'à 11h00, au premier servi.  
Le règlement sera fait à la trésorerie du Grand Dole.  
Une information sera mise dans chaque boîte aux lettres.  
Vote : Il est approuvé à l'unanimité.

### **Prix de l'eau 2020**

M. le maire propose d'augmenter légèrement le prix de l'eau afin de suivre l'augmentation du syndicat des eaux de Montmirey-le-Château (1.02€ le m<sup>3</sup> facturé aux communes en 2020).  
Le conseil décide de maintenir le prix de l'eau à 0,90 € le m<sup>3</sup>  
Etant donné l'état de sécheresse depuis plusieurs années, Ludivine Gerardin remarque qu'il est nécessaire d'évaluer le prix global et moyen afin d'établir le juste prix de l'eau distribuée aux habitants.  
Vote : Il est approuvé à l'unanimité.

Le relevé des compteurs aura lieu à partir de lundi 25 Novembre. Les relevés devront être terminés pour le lundi 2 décembre.

### **Budget 2020**

M. le maire interroge le conseil sur le vote du budget 2020.  
Les élections ayant lieu le 15 et le 22 mars 2020 et la date butoir pour le vote des budgets le 15 avril, Ludivine Gerardin remarque qu'il serait peut être judicieux de préparer le budget sur toutes les affaires en cours et le laisser au vote à l'équipe suivante.  
M. le maire propose que les conseillers se prononcent sur le vote du budget avant le 15 mars ou non.  
Vote : 6 votes pour que le budget soit voté avant le 15 mars  
4 votes pour que le budget soit voté après le 15 mars  
1 abstention

### **Repas des anciens**

Le traiteur Ramel a été retenu. La préparation de la salle aura lieu le samedi 14 décembre à 9h00.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Chemin rural de la Croisotte.

Le conseil municipal s'accorde à ce que la commune échange et vende une partie du chemin rural au lieu-dit de la Croisotte, jusqu'alors non entretenue et où une clôture ancienne est installée sur l'emprise du chemin. La surface de l'angle de la parcelle AB n°14 sera soustraite de la superficie prise sur l'emprise du chemin.

La nouvelle limite devra laisser une marge suffisante pour faciliter toute intervention sur la conduite d'eau qui alimente le château d'eau

Les frais liés à la vente ou aux échanges sont à la charge des deux parties.

Une enquête publique, obligatoire, devra être faite sur toutes les modifications de l'emprise du chemin rural de la Croisotte qui ont été faites.

M. le maire informe les conseillers qu'une prochaine réunion pourrait avoir lieu le 13 décembre.

L'ordre du jour est terminé, la séance est levée à 22h45.

**Option n°2 : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC)**  
(méthode dérogatoire pour le Scolaire (70€/hab), la GEMAPI et le SDIS)

**(Proposition de la CLECT)**

COMMUNES	IMPOTS ECO.	CPS	AC Prévisionnelle	SCO.	GEMAPI	SDIS	AC négative 2019 (sans rattrapages)	AC positive 2019 (sans rattrapages)	AC négative corrigées 2017 à 2019 (avec rattrapages)	AC positives corrigées 2017 à 2019 (avec rattrapages)
BRANS	4 439	1 596	6 035	17 010	0	0	10 975		32 925	
COURTEFONTAINE			2 500	0	0	0	2 500		2 500	
DAMMARTIN-MARPAIN	2 818	983	3 801	24 780	0	0	20 979		62 937	
DAMPIERRE			-26 735	0	0	0		26 735		26 735
ETREPIGNEY			29 899	0	0	0	29 899		29 899	
EVANS			5 925	0	0	0	5 925		5 925	
FRAISANS			49 511	0	0	0	49 511		49 511	
GENDREY			-49 764	0	0	0		49 764		49 764
LA BARRE			-14 680	0	0	0		14 680		14 680
LA BRETENIERE			2 983	0	0	0	2 983		2 983	
LE PETIT MERCEY			-3 111	0	0	0		3 111		3 111
LOUVATANGE			-18 459	0	0	0		18 459		18 459
MONTEPLAIN			2 647	0	0	0	2 647		2 647	
MONTMIREY LA VILLE	309	0	309	13 510	0	0	13 201		39 603	
MONTMIREY LE CHATEAU	11 296	658	11 954	12 950	0	0	996		2 988	
MUTIGNEY	1 103	954	2 057	13 090	0	0	11 033		33 099	
OFFLANGES	4 780	531	5 311	15 680	0	0	10 369		31 107	
ORCHAMPS			32 448	0	0	0	32 448		32 448	
OUGNEY			15 966	0	0	0	15 966		15 966	
OUR			7 469	0	0	0	7 469		7 469	
PAGNEY			9 732	0	0	0	9 732		9 732	
PLUMONT			1 734	0	0	0	1 734		1 734	
RANCHOT			22 505	0	0	0	22 505		22 505	
RANS			3 816	0	0	0	3 816		3 816	
ROMAIN			14 853	0	0	0	14 853		14 853	
ROUFFANGE			6 623	0	0	0	6 623		6 623	
SALANS			38 561	0	0	0	38 561		38 561	
SALIGNEY			12 345	0	0	0	12 345		12 345	
SERMANGE			5 644	0	0	0	5 644		5 644	
SERRE LES MOULIERES			11 244	0	0	0	11 244		11 244	
TAXENNE			4 914	0	0	0	4 914		4 914	
THERVAY	11 500	546	12 046	28 700	0	0	16 654		49 962	
VITREUX			-1 688	0	0	0		1 688		1 688
<b>TOTAUX</b>	<b>36 245</b>	<b>5 268</b>	<b>208 395</b>	<b>125 720</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>365 526</b>	<b>114 437</b>	<b>533 940</b>	<b>114 437</b>

Le montant des AC négatives (les communes qui reversent à la CCJN) est de **533 940 €** (rattrapages inclus) et celui des AC positives (la CCJN qui reverse aux communes membres) est de **114 437 €**. Le montant net des AC est de **419 503 €**.